

Colmar, le 20 juillet 2018

Rentrée scolaire 2018/2019 Aide à l'acquisition d'une tablette numérique

La Ville de Colmar propose une aide financière à l'acquisition d'une tablette numérique pour les enfants colmariens **scolarisés au CP** dans les écoles élémentaires publiques ou privées de Colmar ou dans une autre commune. L'aide financière accordée par la Ville est de 120 € maximum. Pour être validé, l'achat de la tablette devra être effectué **à compter du 9 juillet 2018**.

Les conditions de versement de cette aide et le formulaire de demande peuvent être téléchargés sur le site Internet de la Ville (colmar.fr) ou retirés dans le hall d'accueil de la mairie.

CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr